



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2020

OBJET :

DE-20-09-1-30) CONVENTION POUR LA GESTION D'UN FONDS DE SECOURS POUR LES COMMERCES ET LES ENTREPRISES IMPACTES PAR LA CRISE LIEE AU COVID-19, PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes d'aider les entreprises à surmonter la crise et de les accompagner dans le maintien de leur activité ;

Considérant la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France de gérer un fonds de secours de 500 000 € versés par la Ville pour les commerces et les entreprises impactées par la crise liée au Covid-19 ;

Considérant le projet de convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France, pour la gestion d'un fonds de secours destiné à réduire les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le tissu économique et commercial de la Commune ;

Après avis de la commission de l'Enfance, du Développement Economique et de l'Emploi du 25 septembre 2020,

D É L I B È R E

(Dossier retiré de la séance.),

ARTICLE I : Approuve le projet de convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France, pour la gestion d'un fonds de secours de 500 000 € versés par la Ville et destiné à réduire les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le tissu économique et commercial de la Ville.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé